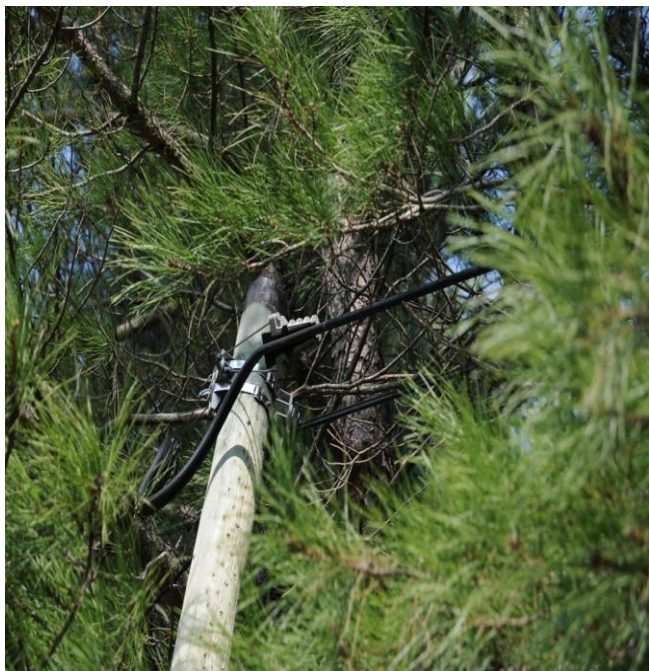


# coupez vos branches pour garder le fil

**Le réseau téléphonique véhicule des communications. Le préserver, c'est maintenir le lien entre les personnes.**



Le frottement et la chute des branches détériorent les câbles et peuvent provoquer des coupures aux **conséquences graves en cas d'urgence.**

Un élagage régulier permet d'éviter ces désagréments.

Lors de l'élagage, si vous craignez d'endommager les câbles vous pouvez demander leur dépose préalable auprès du :

**Guichet d'Accueil Technique**

par courrier : 72 bd de Creach Gwen  
CS 43043

29334 Quimper cedex

ou par mail : [gat.oe@orange.com](mailto:gat.oe@orange.com)



## **le savez-vous ?**

**si le propriétaire ne fait rien**, il engage sa responsabilité civile et il est passible d'une amende de 1500€ par câble endommagé (article 1382 et suivants du Code Civil et article L 65 du Code des Postes et Communications Electroniques).